

# CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 24 novembre 2016 COMPTE RENDU

Destinataires :	Transmission aux conseillers municipaux le 2 décembre 2016 Affichage et publication le 2 décembre 2016
Présents :	Pascal BRINDEAU, Monique GIBOTTEAU, Benoît GARDRAT, Geneviève GUILLOU-HERPIN, Philippe CHAMBRIER, Michèle CORVAISIER, Nicolas HASLÉ, Béatrice ARRUGA, Sam BA, Christian LOISEAU, Jean-Claude MERCIER, Thierry FOURMONT, Patricia FAUREL, Tural KESKINER, Laurent BRILLARD, Alia HAMMOUDI, Raphaël DUQUERROY, Florence BOUR, Yolande MORALI, Jean-Paul TAPIA, Annie-Claude FRANÇOIS, Jean-Pierre QUILLERÉ, Agnès MACGILLIVRAY, Patrick CALLU, Joëlle LATHIÈRE, Frédéric DIARD, Agnès LEMOINE, Laurent MAMEAUX, Renaud GRAZIOLI
Absents ayant donné procuration :	Ingrid POIREY à Jean-Paul TAPIA, Laurence SOYER à Thierry FOURMONT David RAGUIN à Pascal BRINDEAU, Clara GUIMARD à Laurent MAMEAUX
Secrétaires de séance :	Benoît GARDRAT et Raphaël DUQUERROY

Objet :	Compte-rendu du conseil municipal
Date de réunion :	Jeudi 24 novembre 2016 à 19 h 30, salle de la porte Saint-Georges, rue Poterie à Vendôme

## 1. **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séance**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Benoît Gardrat et Raphaël Duquerroy en qualité de secrétaires de séance, ainsi que le directeur général des services de la ville en qualité de secrétaire auxiliaire.

## 1bis **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016 - Approbation**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2016.

## 2 **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du maire**

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal.

## 3 **STRATÉGIE FINANCIÈRE : Débat d'orientations budgétaires 2017**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2017 sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté par le maire.

## 4 **INTERCOMMUNALITÉ : Projet de statuts et catégorie du nouvel établissement public de coopération intercommunale – Approbation**

A la majorité des votes exprimés,  
Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard, Agnès Lemoine, Clara Guimard et Renaud Grazioli s'abstenant,

Laurent Mameaux votant contre, le conseil municipal :

- demande à ce que le nouvel établissement public issu de la fusion des communautés de communes de Beauce et Gâtine, du pays de Vendôme, des Vallées Loir-et-Braye et du Vendômois Rural relève de la catégorie de la communauté d'agglomération ;
- approuve le projet de statuts de la communauté d'agglomération dénommée Territoires Vendômois ;
- rejete le projet de statuts de communauté de communes ;

- demande l'adhésion de la future communauté d'agglomération au syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (Valdem) et au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM) de Montoire-La Chartre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Syndicat Intercommunal de distribution d'électricité Loir-et-Cher (SIDELC) - Communication du rapport d'activités 2015**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2015 du syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir-et-Cher (SIDELC).

## **6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et de transports d'Areines, Meslay, Saint-Ouen et Vendôme (TéA) - Communication du rapport d'activités 2015**

Le conseil municipal prend acte du bilan d'activités 2015 du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et de transports d'Areines, Meslay, Saint-Ouen et Vendôme (TéA).

## **7 ÉDUCATION : Attribution de subvention pour l'organisation des classes de neige et découvertes Année scolaire 2016/2017 Classe de neige de l'école de La Cormeageie du 3 au 7 janvier 2017**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 6 885 euros à la coopérative scolaire pour soutenir l'organisation d'une classe de neige par l'école de La Cormeageie ;
- de verser cette subvention en deux fois, soit 75 % (5 163,75 euros) préalablement au séjour, puis le solde actualisé après le séjour, sur présentation des justificatifs attestant des dépenses réelles, du nombre réel de nuitées et d'enfants concernés ;
- de dire que, dans l'hypothèse où le projet ne serait pas organisé, le premier versement de la subvention donnera lieu à remboursement auprès de la commune ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à l'éducation à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

## **8 FONCIER : Acquisitions rue des Terrières**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'acquérir les biens suivants, situés rue des Terrières, en vue de leur incorporation dans le domaine public communal :
  - \* la parcelle cadastrée section AC n° 260 de 80 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Christian Malmart, domicilié 83 rue des Terrières à Vendôme ;
  - \* la parcelle cadastrée section AD n° 236 de 58 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame Claudine Lebert épouse Hortal, domiciliée 104 rue de Terrières à Vendôme ;
- d'acquérir ces parcelles au prix d'un euro le m<sup>2</sup>, frais d'acte en sus ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

## **9 FONCIER : Vente de parcelles situées Coteau des Maillettes à la SC DASA**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de vendre à la société civile DASA, siégeant à La Roche, 41100 Villerable, une surface d'environ 71 195 m<sup>2</sup> de terres nues situées sur le coteau des Maillettes, à savoir :
  - \* au nord-est du coteau :
 

AE n° 55 de 2 065 m <sup>2</sup> ;	AE n° 63 de 768 m <sup>2</sup> ;
AE n° 57 de 547 m <sup>2</sup> ;	AE n° 64 de 514 m <sup>2</sup> ;
AE n° 58 de 480 m <sup>2</sup> ;	AE n° 66 de 783 m <sup>2</sup> ;
AE n° 59 de 258 m <sup>2</sup> ;	AE n° 67 de 926 m <sup>2</sup> ;
AE n° 60 de 6 469 m <sup>2</sup> ;	AE n° 68 de 7 769 m <sup>2</sup> ;
AE n° 61 de 862 m <sup>2</sup> ;	AE n° 69 de 815 m <sup>2</sup> ;
AE n° 62 de 1 150 m <sup>2</sup> (hors AOC) ;	

- \* au nord-ouest du coteau, une surface qui sera libre d'occupation à compter de la fin du mois de novembre 2017 :
 

AE n° 157 de 1 328 m <sup>2</sup> ;	AE n° 171p de 202 m <sup>2</sup> environ ;
AE n° 158 de 526 m <sup>2</sup> ;	AE n° 172p de 180 m <sup>2</sup> environ ;
AE n° 159 de 1 464 m <sup>2</sup> ;	AE n° 173p de 142 m <sup>2</sup> environ ;
AE n° 164 de 1 005 m <sup>2</sup> ;	AE n° 386 de 796 m <sup>2</sup> ;
AE n° 168 de 504 m <sup>2</sup> ;	AE n° 395 de 2 798 m <sup>2</sup> ;
AE n° 170 de 542 m <sup>2</sup> ;	
- \* sur la partie sud du coteau :
 

AE n° 70 de 250 m <sup>2</sup> ;	AE n° 81 de 395 m <sup>2</sup> ;
AE n° 71 de 4 637 m <sup>2</sup> ;	AE n° 82 de 3 683 m <sup>2</sup> ;
AE n° 72 de 3 105 m <sup>2</sup> ;	AE n° 83 de 3 134 m <sup>2</sup> ;
AE n° 73 de 2 073 m <sup>2</sup> ;	AE n° 489p de 6 120 m <sup>2</sup> environ ;
AE n° 76 de 1 765 m <sup>2</sup> ;	AE n° 491p de 1 671 m <sup>2</sup> environ ;
AE n° 77 de 1 833 m <sup>2</sup> ;	AE n° 493p de 7 283 m <sup>2</sup> environ.
AE n° 79 de 1 393 m <sup>2</sup> ;	

- de vendre ces parcelles, dont la commune n'a plus l'utilité, moyennant le prix de 0,48 euro/m<sup>2</sup> net vendeur, frais d'acte en sus, afin de permettre la plantation de vignes ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière, à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

#### **10 FONCIER : Acquisition d'une parcelle faubourg Chartrain auprès de la société Immobilière Centre Loire (ICL)**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n°55 (de 129 m<sup>2</sup>), située faubourg Chartrain à Vendôme, auprès de la société Immobilière Centre Loire, siégeant 7 rue Latham à Blois, afin de permettre l'extension du parc horticole municipal ;
- d'acquérir le bien moyennant le prix de 500 euros, frais d'acte en sus ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique foncière à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

#### **11 GUICHET UNIQUE : Cimetière La Tuilerie – Rétrocession à la commune d'une concession trentenaire**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de l'acte de rétrocession et autorise le conseiller municipal délégué aux affaires administratives à signer l'acte de rétrocession.

#### **12 PATRIMOINE : Partenariat avec la Fondation du patrimoine**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine qui prend effet à compter de la date de notification de la délibération et pour trois ans et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué au patrimoine, à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

#### **13 POLITIQUE DE LA VILLE : Participation de la commune au fonctionnement du centre social - Subvention 2016 versée à la CAF de Loir-et-Cher**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'accorder à la caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher une subvention d'un montant de 11 400 euros pour le fonctionnement du centre social Caf, au titre de l'exercice 2016.

#### **14 PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : Subvention 2016 allouée au service de prévention spécialisée de l'association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et jeunes majeurs (ACESM)**

A la majorité des votants, Renaud Grazioli votant contre, le conseil municipal décide d'accorder à l'association des centres éducatifs et de sauvegarde des mineurs et des jeunes majeurs (ACESM) une subvention, pour l'année 2016, d'un montant de 22 536 euros pour le fonctionnement du service de prévention spécialisée intervenant à Vendôme.

**15 PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : Déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la voie publique - Validation de la Charte d'éthique de la vidéoprotection**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal valide la Charte d'éthique de la vidéoprotection sur la voie publique de Vendôme et autorise le maire ou le conseiller municipal délégué à la sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous documents ou actes nécessaires à l'application de la Charte d'éthique de la vidéoprotection sur la voie publique de Vendôme.

**16 PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE : Coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État - Validation de la convention**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de valider la convention municipale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État ;
- d'autoriser le maire à signer ladite convention ;

et autorise le maire ou le conseiller municipal délégué à la sécurité à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette convention et à signer tous documents ou actes nécessaires à l'application de la convention municipale de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État.

**17 SPORTS : Contrats d'objectifs jeunesse 2016-2017 - Contrats d'objectifs haut niveau 2016-2017**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des contrats d'objectifs jeunesse portant sur la saison 2016-2017 à intervenir entre la commune et les associations suivantes : l'USV Tennis, l'USV Rugby, l'USV Football, l'USV Natation, l'USV Musculation, l'USV Handball, l'USV Judo, l'USV Tir, l'USV Boxe, l'USV Escalade, l'USV Aïkido, l'USV Billard, l'USV Volley, les Pongistes du Vendômois et les Fous du Volant Vendômois ;
- d'attribuer aux associations listées des subventions, pour un montant de 43 307,00 euros qui seront versées en deux fois : 50 % en décembre 2016 et 50 % en septembre 2017 ;
- d'attribuer, conformément à la politique sportive municipale, des aides financières au titre des contrats d'objectifs haut niveau pour un montant de 1 550 euros à l'USV Judo et de 1 000 euros aux Pongistes du Vendômois ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux sports à signer lesdits contrats d'objectifs et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

**18 STRATÉGIE FINANCIÈRE : Budget principal - Décision modificative n° 05-2016**

A la majorité des votants, Patrick Callu, Joëlle Lathière, Frédéric Diard, Agnès Lemoine, Laurent Mameaux et Clara Guimard votant contre, le conseil municipal adopte la décision modificative n° 05-2016 du budget principal.

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 22 h 15.